

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2501

présenté par

Mme Untermaier, Mme Rabault, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel,  
Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David,  
Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli,  
M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires  
Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud,  
Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

à l'amendement n° 354 de la commission des lois

-----

**ARTICLE 14**

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« déposée par l'un des membres de cette assemblée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise d'une part à supprimer la mention de la « débat public » qui devrait relever de la seule compétence des représentants de la Nation.

En outre, il précise que le Gouvernement et le Parlement sont éclairés sur les décisions qu'ils envisagent de prendre et non pas sur les décisions prises, expression donnant à penser que la consultation de l'institution ne servirait à rien.